

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision DSNA/D n° 08.0491 du 4 avril 2008 modifiant la décision DGAC/DNA n° 2002-ADH-001 du 12 novembre 2002 fixant les attributions, l'effectif et la procédure de nomination des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne chefs d'équipe dans les organismes de liste 1**

NOR : *DEVA0808147S*

Le directeur des services de la navigation aérienne,  
Vu le décret n° 90-988 du 8 novembre 1990 modifié portant statut des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;  
Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif aux conditions de délivrance et de maintien en état de validité des licences, qualifications et mentions de contrôleur de la circulation aérienne ;  
Vu l'arrêté du 2 août 2002 fixant le classement en liste des organismes de contrôle de la circulation aérienne ;  
Vu la décision DGAC/DNA n° 2002-ADH-001 du 12 novembre 2002 fixant les attributions, l'effectif et la procédure de nomination des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne chefs d'équipe dans les organismes de liste 1 ;  
Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction des services de la navigation aérienne en sa séance du 10 décembre 2007,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Dans l'article 8 de la décision du 12 novembre 2002 susvisée, « 25 % » est remplacé par « 35 % ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 4 avril 2008.

*Le directeur des services  
de la navigation  
aérienne,  
M. Hamy*